

Amadeus B2B Wallet Pay Later by AirPlus France

Merci d'avoir choisi AirPlus!

Votre contrat Amadeus B2B Wallet Pay Later by AirPlus a bien été complété et nous est parvenu sous format électronique. Veuillez trouver ci-joint :

- Le contrat Amadeus B2B Wallet Pay Later by AirPlus
- Le Mandat de prélèvement SEPA
- Les Conditions Générales de la Amadeus B2B Wallet Pay Later by AirPlus

Une copie des documents mentionnés ci-dessus vous a également été envoyée à l'adresse e-mail renseignée lors de la saisie du contrat en ligne.

Afin de créer votre carte dans les meilleurs délais, merci de suivre les étapes décrites ci-dessous.

Sauvegarder

Veillez garder une copie du contrat.

Imprimer

Veillez imprimer et signer :

- 1 exemplaire du contrat (dûment tamponné avec le **tampon officiel de l'entité juridique** pour laquelle vous souscrivez ce contrat).
- Le mandat de prélèvement SEPA.

Merci de joindre également :

- Votre extrait Kbis (datant de moins de 3 mois).
- Votre RIB.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter votre Responsable Commercial.

Envoyer

Veillez renvoyer les documents originaux à l'adresse suivante

AirPlus International
94 avenue de Villiers
75017 Paris
France

Pour accélérer le traitement de votre contrat, vous pouvez également nous transmettre une copie scannée de ces mêmes documents par email à CorporateOnboarding@airplus.com

Nous vous contacterons si des informations supplémentaires sont requises.

A compléter par AirPlus:

Numéro de Contrat

1	2	2	0	9	0	2													
---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Antrag/Vertrag

Numéro de Carte

1	2	2	0	9	0	2													
---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ORG

2	5	0
---	---	---



Amadeus B2B Wallet Pay Later by AirPlus France

1. Société

Type de demande

- J'aimerais conclure un nouveau contrat
- J'aimerais recevoir pour mon contrat existant une Carte Logée AirPlus supplémentaire

Numéro de contrat AirPlus (à indiquer absolument en cas de demande supplémentaire)

Numéro de Contrat Groupe (à compléter par AirPlus)

Numéro de Consolidation (à compléter par AirPlus)

Entre :

Société (inscription au registre de commerce ou déclaration d'activité professionnelle)

Forme juridique

Libellé complémentaire (ex : nom de l'entité)

N° de registre de commerce

N° de TVA intracommunautaire

Rue et numéro (Boîte postale non acceptée)

Ville

Code postal

Pays

Rue et numéro (Boîte postale non acceptée)

Code postal

Ville

Pays

Activité commerciale

Chiffre d'affaires annuel

- 0 -100.000 en EUR
- 100.001 -1.000.00 en EUR
- >1.000.000 en EUR

Nombre d'employés

- 0
- 1-100
- 101-500
- 501-1.000
- 1.001-10.000
- >10.000

(« le Souscripteur » ou « Nous » ou « Vous »)

Interlocuteur au sein de la société pour AirPlus

Titre

- Madame
- Monsieur

Prénom

Nom

Téléphone

Fax

Email

Adresse de facturation différente (le cas échéant)

Nom de la société

Interlocuteur/Département

Rue/Boîte postale

Code postal

Ville

Pays

Interlocuteur comptable

Titre

- Madame
- Monsieur

Nom

Téléphone

Email

et Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH, Dornhofstrasse 10, 63263 Neu-Isenburg, Deutschland (« AirPlus »), il a été convenu ce qui suit:

CONDITIONS ESSENTIELLES

2. Nature des activités

Quel type d'activité votre société offre-t-elle à ses clients ?*

- business to business (B2B)
- business to consumer (B2C)

Chiffre d'affaires annuel de votre société (en milliers d'euros)*

- 0-100
- 101-1.000
- 1.001-10.000
- 10.001-100.000
- >100.000 in thousand EUR

Dans quels pays votre société a-t-elle des activités ?*

Dans quel(s) pays sont situés vos principaux fournisseurs ?*



Quel type de produits/services votre société offre-t-elle ?

- Alimentaire
- Appareils ménagers
- Approvisionnement de proximité
- Armement
- Biens de consommation
- Bijouterie
- Centrales solaires et éoliennes
- Conseil en informatique
- Construction de centrales électriques/ nucléaires
- Construction d'usine
- Equipements techniques
- Fourniture d'énergie
- Habillement
- Machines de production
- Matériel médical
- Matières premières
- Pétrochimie
- Produits de luxe
- Recyclage
- Service d'infrastructure
- Services à la personne
- Services de sécurité
- Services financiers
- Sureté
- Systèmes informatiques
- Traitement des déchets
- Transport de marchandises/fret
- Transport de passagers
- Véhicules à usage privé
- Véhicules de chantier
- n'est pas applicable

Veillez fournir vos coordonnées au point suivant "Autre"

Autre :

Veillez préciser les autres produits / services :

3. Identification

Informations sur l'identification

En tant que prestataire de services financiers, AirPlus est soumis à la loi allemande contre le blanchiment d'argent (Geldwäschegesetz, GWG) et aux lois locales applicables. Selon ces lois, les partenaires contractuels et les personnes agissant au nom des partenaires contractuels doivent être identifiés avant qu'une relation d'affaires ne soit établie. Pour cette raison, nous vous demandons de fournir les informations et les documents justificatifs spécifiés ci-dessous :

Identification du partenaire contractuel

Les informations relatives à l'entreprise fournies par le partenaire contractuel sont comparées à un extrait actuel d'un registre public (tel que registre du commerce, registre des associations ou registre des sociétés) ou à d'autres documents justificatifs (tels que statuts, bilan

consolidé du groupe).

En cas de **sociétés de personnes**, les personnes physiques qui les constituent doivent être identifiées (à l'instar du signataire, voir ci-dessous)

Identification du signataire

La personne agissant au nom du cocontractant est, par exemple, la personne qui signe le contrat au nom du cocontractant. Il s'agit aussi bien des personnes agissant en qualité de représentants légaux, par exemple les adjoints autorisés, les membres de l'organe de représentation (directeurs généraux, conseil d'administration) qu'une personne agissant au nom du cocontractant.

Cette personne agissant au nom de la partie contractante (dans ce cas, le signataire) doit être identifiée. Les méthodes courantes à cet effet sont, par exemple, l'identification vidéo via Web-ID ou l'identification par un membre du personnel d'AirPlus. De plus, la présentation d'un pouvoir de représentation ou de procuration est requise.

Dans le cas des partenariats, les signataires sont généralement déjà identifiés comme partenaires contractuels.

Identification des signataires

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Date de naissance

Profession

Fonction du signataire

membre de l'organe
représentatif ou représentant légal

représentant autorisé

Au cours de la procédure d'identification, AirPlus vous attribuera à vous, l'instance mandataire, un identifiant personnel (PID). Ce PID est attribué exclusivement à titre personnel et ne doit être demandé qu'une seule fois. Il peut être utilisé pour toutes les transactions commerciales avec AirPlus (comme conclusion de contrat, demande d'un compte).

Veillez entrer votre PID ici :

Identifiant personnel (PID)

Vous trouverez sur ce Portail d'identification des informations générales et une description détaillée de la procédure d'identification.

Pouvoir (procuration) :

Le signataire dispose du pouvoir requis pour signer au nom du client (procuration) :

Oui

À noter : Veillez fournir une copie du pouvoir avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

Le pouvoir doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non



Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant :
 modèle « Procuration » dans le contrat web :
 Autres signataires (le cas échéant)

Identification des signataires

Signataire n° 2

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Date de naissance

Profession

Fonction du signataire

- membre de l'organe représentatif ou représentant légal
- représentant autorisé

Identifiant personnel (PID)

Pouvoir (procuration) :

Le signataire dispose du pouvoir requis pour signer au nom du client (procuration) :

Oui

À noter : Veuillez fournir une copie du pouvoir avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

Le pouvoir doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant :
 modèle « Procuration » dans le contrat web :
 Autres signataires (le cas échéant)

Signataire n° 3

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Date de naissance

Profession

Fonction du signataire

- membre de l'organe représentatif ou représentant légal
- représentant autorisé

Identifiant personnel (PID)

Pouvoir (procuration) :

Le signataire dispose du pouvoir requis pour signer au nom du client (procuration) :

Oui

À noter : Veuillez fournir une copie du pouvoir avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

Le pouvoir doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant :
 modèle « Procuration » dans le contrat web :
 Autres signataires (le cas échéant)

Signataire n° 4

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Date de naissance

Profession

Fonction du signataire

- membre de l'organe représentatif ou représentant légal
- représentant autorisé

Identifiant personnel (PID)

Pouvoir (procuration) :

Le signataire dispose du pouvoir requis pour signer au nom du client (procuration) :

Oui

À noter : Veuillez fournir une copie du pouvoir avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

Le pouvoir doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant :
 modèle « Procuration » dans le contrat web :
 Autres signataires (le cas échéant)

Signataire n° 5

Prénom



Nom

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Date de naissance

Profession

Fonction du signataire

membre de l'organe représentatif ou représentant légal

représentant autorisé

Identifiant personnel (PID)

Pouvoir (procuration) :
Le signataire dispose du pouvoir requis pour signer au nom du client (procuration) :

Oui

À noter : Veuillez fournir une copie du pouvoir avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

Le pouvoir doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant :
 modèle « Procuration » dans le contrat web :
 Autres signataires (le cas échéant)

En savoir plus sur la procédure d'identification

Un **membre de l'organe représentatif** est une personne autorisée à représenter une société anonyme ou à responsabilité limitée de manière juridiquement contraignante.

Les **personnes** agissant pour le compte du partenaire contractuel (comme les membres du personnel autorisés de l'entreprise) doivent chacun présenter leurs propres documents d'identification. Veuillez tenir compte des informations figurant sous *Identification des signataires*.

4. Bénéficiaire effectif

Information sur le(s) bénéficiaire(s) effectif(s)

Conformément à la loi allemande contre le blanchiment d'argent et aux lois locales françaises, le bénéficiaire effectif est une personne physique qui, directement ou indirectement :

- détient plus de 25 % des parts du capital du partenaire contractuel, ou
- contrôle plus de 25 % des droits de vote du partenaire contractuel, ou
- exerce un contrôle similaire de toute autre manière.

Si aucune(s) personne(s) physique(s) ne peut être identifiée comme bénéficiaire(s) effectif(s), le représentant légal du partenaire contractuel, l'associé gérant ou l'associé du partenaire contractuel est considéré être le bénéficiaire effectif, dans ce cas il est appelé le bénéficiaire effectif en dernier ressort.

Par conséquent, conformément à la loi, les personnes morales (dans le

cas de cet accord, le partenaire contractuel) ont généralement au moins un bénéficiaire effectif.

Conformément aux lois applicables en vigueur, AirPlus doit déterminer la structure de l'actionariat du partenaire contractuel. Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir un organigramme officiel et signé comprenant cette structure. Lien vers un exemple d'organigramme

Je m'engage à fournir un organigramme officiel et signé comprenant la structure de l'actionariat (datant de moins de 3 mois).

Cas particuliers : Fondation constituée en société / fiducie / association / personne morale de droit public soumise à des obligations de transparence en vertu du droit français

Fondation / fiducie constituée en personne morale ou filiale d'une fiducie :

Si le partenaire contractuel est une fondation déclarée, une structure juridique avec laquelle les actifs sont administrés ou distribués sur une base fiduciaire ou l'administration ou la distribution est dirigée par des tiers, ou une forme juridique comparable, ou si une telle forme juridique est impliquée dans l'actionariat du partenaire contractuel, les personnes suivantes doivent être identifiées parmi les bénéficiaires effectifs :

- Le fiduciaire, l'administrateur de fiducie ou le protecteur, le cas échéant
- Chaque membre du conseil d'administration de la fondation
- Conseil de fondation
- Bénéficiaires
- Toute autre personne physique qui exerce directement ou indirectement une influence dominante par tout autre moyen

Veuillez saisir les données de tous les bénéficiaires effectifs dans les champs suivants et fournir une copie du statut, de la charte ou de tout document similaire, ainsi que l'extrait du Journal officiel de la loi établissant la fiducie ou un document comparable à des fins de vérification.

Association non déclarée :

Si le partenaire contractuel est une association non déclarée, tous les membres des comités disposant de droits de contrôle conformément aux statuts, deviennent des bénéficiaires effectifs.

Veuillez saisir les données de tous les bénéficiaires effectifs dans les champs suivants et fournir une copie des statuts / de la charte à des fins de vérification, ainsi que le protocole de l'assemblée générale concluant à ce document.

Association déclarée :

Si le partenaire contractuel est une association déclarée, les bénéficiaires effectifs comprennent tous les membres de l'association qui détiennent plus de 25 % des droits de vote.

Veuillez indiquer les bénéficiaires effectifs dans les champs suivants et nous fournir un extrait du Journal officiel constatant sa déclaration en préfecture ainsi que les statuts actuels.

Personne morale de droit public soumise à des obligations de transparence en vertu du droit français :

Si le partenaire contractuel est une personne morale de droit public répondant aux critères de transparence énumérés à l'article R-561-15 3° du Code Monétaire et Financier¹, son représentant légal est déclaré comme étant le bénéficiaire effectif en dernier ressort.



Veuillez saisir les données du bénéficiaire effectif en dernier ressort dans les champs correspondants sous sélection « Personne morale de droit public ».

1) Les critères de transparence énumérés à l'article R-561-15 3° du CMF sont les suivants : (i) l'identité de la personne morale de droit public est accessible au public, transparente et certaine ; (ii) ses activités, ainsi que ses pratiques comptables, sont transparentes; (iii) elle est soit responsable devant une institution de l'Union européenne ou devant les autorités d'un Etat membre, soit soumise à des procédures appropriées de contrôle de leur activité. Ces conditions sont remplies en ce qui concerne les personnes morales de droit public françaises et, en principe, en ce qui concerne celles établies dans l'UE/l'EEE.

Données du bénéficiaire(s) effectif(s)

Sélection?

Mise à disposition des informations relatives au(x) bénéficiaire(s) effectif(s)

Note : Si le partenaire contractuel ou le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel est une personne politiquement exposée (PPE), ou un proche d'une PPE (: lien familial ou d'affaires), le(s) formulaire(s) correspondant(s) doit (doivent) être complété(s) et nous être envoyé(s).

N°1

Bénéficiaire effectif. n°1

Bénéficiaire effectif

Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou

au travers de droits de vote ou

par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

Mme

M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°2

Bénéficiaire effectif. n°2

Bénéficiaire effectif

Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou

au travers de droits de vote ou

par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

Mme

M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°3



Bénéficiaire effectif. n°3

- Bénéficiaire effectif
- Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou
- par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

- Mme
- M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°4

Bénéficiaire effectif. n°4

- Bénéficiaire effectif
- Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou

par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

- Mme
- M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°5

Bénéficiaire effectif. n°5

- Bénéficiaire effectif
- Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou
- par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité



Mme
 M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°6

Bénéficiaire effectif. n°6

Bénéficiaire effectif
 Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
 au travers de droits de vote ou
 par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

Mme
 M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°7

Bénéficiaire effectif. n°7

Bénéficiaire effectif
 Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
 au travers de droits de vote ou
 par quel autre moyen

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

Mme
 M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°8

Bénéficiaire effectif. n°8

Bénéficiaire effectif
 Bénéficiaire effectif en dernier ressort



Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou
- par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

- Mme
- M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°9

Bénéficiaire effectif. n°9

- Bénéficiaire effectif
- Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou
- par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

- Mme
- M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°10

Bénéficiaire effectif. n°10

- Bénéficiaire effectif
- Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou
- par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

- Mme
- M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)



Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

 Les sociétés cotées en bourse ou leurs filiales détenues à plus de 75 % sont exemptées de la divulgation obligatoire de ces données avec la déclaration suivante :

Le signataire déclare par la présente que le partenaire contractuel est une société cotée sur un marché organisé conformément au § 2 par. 11 de la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières (Wertpapierhandelsgesetz, WpHG) ou est une filiale détenue à plus de 75% d'une telle société conformément au § 290 par. 2 du code de commerce de l'Allemagne (Handelsgesetzbuch, HGB) ou est soumis à des exigences de transparence en ce qui concerne les droits de vote en vertu du droit communautaire ou des normes internationales équivalentes.

En outre, le signataire déclare qu'il n'existe pas d'autre personne physique qui soit bénéficiaire effectif en raison de l'exercice, par tout autre moyen, d'un pouvoir de contrôle.

Bourse :

 Personne morale de droit public soumise aux obligations de transparence prévues par la loi française (article R. 561-15 3° du code monétaire et financier) :

Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Prénom

Nom de famille

Date de naissance

Lieu de naissance

5. Coordonnées Bancaires

Sauf convention écrite contraire, AirPlus facture au Souscripteur sur une base hebdomadaire toutes les dépenses enregistrées au cours de la période de facturation. Les montants facturés sont immédiatement exigibles et seront prélevés au titre du mandat SEPA, sauf accord contraire écrit, en totalité dans les 10 jours calendaires (« Délai de paiement convenu »)

Modalités de paiement

- Période de facturation: bimensuel
- Mode de paiement: prélèvement automatique
- Délai de paiement convenu: 0 jour(s)

La facture est libellée en euros (EUR).

Toute réclamation de la part du Souscripteur concernant un relevé de facturation doit être faite auprès d'AirPlus sans délai et au plus tard dans les 6 semaines de sa réception. L'article L.133-24 du Code monétaire et financier reste d'application.

Coordonnées Bancaires:

IBAN

SWIFT/BIC

Nom de la banque

Adresse de la banque

Contact auprès de la banque

Téléphone

Fax

Email

INFORMATIONS BANCAIRES/SOLVABILITÉ

Par sa signature, le Souscripteur autorise de manière irrévocable l'établissement bancaire défini sous la rubrique « Coordonnées bancaires » à fournir à AirPlus les informations bancaires nécessaires à la vérification de sa solvabilité pour l'établissement et l'utilisation des comptes demandés.

6. Volume de déplacements prévisionnel

Volume de déplacements prévisionnel

Date estimée de démarrage

7. Structure du relevé de facturation

 Compte interne (IK)

 Centre de coûts (KS)

 Département (DS)

En cas de demande d'un compte supplémentaire, veuillez reprendre les données analytiques du compte suivant:

Relevé PDF à trier comme suit:

 Par date de vente

 Par nom

 Par données analytiques suivantes:

Selon l'ordre des TAF relatifs aux tickets

 Oui

Souhaitez-vous inclure des sous-totaux sur votre relevé avec données analytiques ?

 non

 oui, aux points suivants:

8. Services en ligne

Il est convenu que, dans le cadre du présent contrat, la communication entre AirPlus et le Souscripteur peut également avoir lieu par voie électronique par Internet, et plus particulièrement par email à l'adresse email fournie par le Souscripteur. AirPlus communique le relevé de facturation et les transactions individuelles au Souscripteur sous forme d'un fichier PDF à consulter sur le Portail AirPlus Voyages d'Affaires www.airplus.com. Pour autant qu'AirPlus dispose d'une adresse email correcte, le Souscripteur est informé par email dès qu'un nouveau relevé de facturation est disponible. Le Souscripteur s'engage à



télécharger le relevé dès la réception d'un avis à cet effet envoyé par courrier électronique. Les relevés ainsi que le montant de ceux-ci peuvent être consultés sur le Portail AirPlus Voyages d'Affaires pendant une période de 12 mois suivant la première communication de cet avis. Les relevés de facturation ne sont pas envoyés par la poste au Souscripteur.

Prénom
Nom
Email

Au cas où le Souscripteur demanderait l'envoi des relevés à l'adresse email d'un tiers, ou permettrait à un tiers de consulter les relevés sur le Portail AirPlus Voyages d'Affaires (et, le cas échéant, l'envoi des avis correspondants par email à l'adresse email du tiers) elle autorise par le présent contrat le tiers à recevoir d'AirPlus les relevés de facturation.

Portail AirPlus Voyages d'Affaires

Accès au portail

LOGIN Société

Administrateur portail : Pour une nouvelle demande d'accès au portail, les informations suivantes sont requises

Titre
 Madame
 Monsieur

Prénom
Nom
Email

Par le présent contrat, le Souscripteur déclare accepter les conditions générales du Portail AirPlus Voyages d'Affaires, qui peuvent être consultées et imprimées sur <https://www.airplus.com/TC/FR-fr>. En cas de besoin, une version imprimée peut être mise à disposition du Souscripteur.

9. Echange de Données Electroniques (EDI)

Le service d'Echange de Données Electroniques fourni par AirPlus vous

propose différents formats et modes de transfert de données électroniques, que vous pouvez choisir en fonction de vos besoins:

La transmission de données CSV (format Excel) peut être activée directement en cochant la case:

Numéro EDI existant

Nous confirmons par la présente avoir lu et accepté les modalités et conditions ci-dessus. Le fichier électronique au format CSV sera mis à disposition en plus du relevé PDF.

Numéro EDI existant

Nouvelle demande

Modification

Numéro EDI existant

10. Autres dispositions

Si le Compte AirPlus est utilisé par une agence de voyages agréée IATA, cette dernière assume l'entière responsabilité du respect des réglementations et résolutions de l'IATA.

11. Date de début du Contrat

Par l'envoi à AirPlus de la présente demande dûment remplie et signée, le Souscripteur s'engage de manière ferme et définitive à conclure avec AirPlus un contrat-cadre de services de paiements. Le contrat-cadre de services de paiements entre en vigueur lorsque AirPlus envoie au Souscripteur son numéro de carte.

Autres accords particuliers :

SLI	A	M	D	AM				ACCID						
-----	---	---	---	----	--	--	--	-------	--	--	--	--	--	--

amadeus

AirPlus

INTERNATIONAL



Le Souscripteur demande son adhésion au Contrat Amadeus AirPlus Travel Agency Card.

LE SOUSCRIPTEUR RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS D'ADHESION A LA CARTE LOGEE AIRPLUS CONTITUANT LE CONTRAT CARTE LOGEE AIRPLUS, Y COMPRIS LES CONDITIONS GENERALES ANNEXEES AUX PRESENTES, ET DECLARE LES ACCEPTER SANS RESERVE.

Souscripteur

Partenaire contractant - Dénomination légale de la Société

Forme juridique

Nom et titre du Souscripteur en lettres capitales - obligatoire

Rue/Ville/ Code postal du Souscripteur - obligatoire



CACHET
(en option)

Date

Signature(s) du représentant légal - obligatoire

Merci de faxer le formulaire rempli et signé au: +33 (0) 1 43 12 32 78

Pour toutes questions, appelez-le: +33 (0) 1 43 12 36 36

Amadeus B2B Wallet Pay Later by AirPlus : Conditions Générales France

Version : Janvier 2018

1. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales, les termes définis suivants seront utilisés :

- « AirPlus » désigne la société Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH, Dornhofstr. 10, 63263 Neu-Isenburg, Allemagne, l'émetteur du compte Amadeus B2B Wallet Pay Later by AirPlus ;
- Le « Compte » désigne le compte Amadeus B2B Wallet Pay Later by AirPlus ;
- Le « Souscripteur » signifie le client auquel AirPlus a attribué le Compte ;
- Le « Commerçant » signifie toutes sociétés qui acceptent des paiements par le Compte ;
- Le « Service AirPlus en ligne » : comprend, entre autres, le « Portail AirPlus Voyages d'Affaires » et le « AirPlus Information Manager » (si le Souscripteur le choisit) ;
- « A.I.D.A. » désigne AirPlus A.I.D.A. Virtual Cards, une fonctionnalité pour les utilisateurs enregistrés au Portail AirPlus Voyages d'Affaires qui génère un numéro Mastercard virtuel pour payer lorsque le Compte n'est pas accepté.

2. Attribution du Compte

Dès la réception de la demande remplie par le Souscripteur, AirPlus attribuera un Compte au Souscripteur et le rattachera à l'adresse indiquée dans la demande. AirPlus se réserve le droit de ne pas accepter une demande de Compte, pour quelque raison que ce soit.

3. Utilisation du Compte

Le Compte donne au Souscripteur le droit de payer les services qu'il utilise (tels qu'ils sont décrits dans le Contrat), d'AirPlus et des Commerçants choisis par le Souscripteur. Le Compte sera exclusivement utilisé pour des opérations de paiement. Une utilisation du Compte à titre personnel est strictement interdite. Le Souscripteur mandate et autorise irrévocablement AirPlus à payer les créances des Commerçants qui ont été générées par le Souscripteur en utilisant le Compte. Dans ses relations avec AirPlus, le Souscripteur accepte de manière irrévocable chaque opération de paiement effectuée, et ceci en présentant, lui-même ou par le biais d'un tiers, le Compte ou son numéro au bénéficiaire au moment du paiement. Le Souscripteur remboursera à AirPlus tous les montants qui ont été payés par AirPlus elle-même ou par l'intermédiaire de tierces parties en vertu d'un ordre ou d'une autorisation de paiement. Chacune des créances de remboursement d'AirPlus sera mentionnée dans la facture. Au cas où le Compte serait déposé auprès d'un Commerçant ou d'une agence de voyages, le Souscripteur serait alors obligé de transmettre le nom et l'adresse de cette entreprise à AirPlus. Si le Compte est utilisé par une agence de voyages agréée IATA, celle-ci sera responsable du respect de toutes les règles et résolutions de l'IATA.

Autres conditions pour l'exécution des ordres de paiements :

- le montant disponible ne doit pas avoir été dépassé ;
- le Compte ne doit pas avoir été bloqué ;
- il ne doit exister aucune raison donnant à AirPlus un droit de résiliation du Contrat pour motif valable en application de l'article intitulé « Prise d'effet et résiliation du Contrat ».

AirPlus peut bloquer un Compte si des raisons factuelles en lien avec la sécurité le justifient ou en cas de soupçon d'une utilisation non-autorisée ou frauduleuse du Compte ou encore si le risque d'un impayé du Souscripteur s'est accentué de manière significative. AirPlus peut également bloquer le Compte dans les cas où AirPlus est fondée à demander la résiliation du Contrat pour motif valable ou si le numéro du Compte a été remplacé par un nouveau numéro de compte.

4. Responsabilité pour l'utilisation du Compte

Après attribution du Compte, le Souscripteur est responsable pour toutes les créances résultant de son utilisation. Le Souscripteur devra prendre toutes les mesures nécessaires et fera tout ce qui est raisonnablement en son pouvoir pour empêcher une utilisation abusive ou frauduleuse du Compte (« Obligations de diligence »). Le Souscripteur devra, dès le moment où il le découvre et sans délai, informer AirPlus de toute perte, de tout vol ou de toute utilisation abusive ou frauduleuse du Compte par une personne non-autorisée (« Notification de perte »). Le Souscripteur devra également, sans délai, informer AirPlus de toute écriture erronée sur le relevé de facturation d'AirPlus ou de toute erreur qu'AirPlus aurait pu commettre.

Si des opérations de paiement non autorisées résultent d'une utilisation abusive ou frauduleuse d'un Compte perdu, volé ou disparu d'une quelconque manière, AirPlus pourra demander au Souscripteur le paiement d'une indemnité, plafonnée à 50 EUR, recouvrant le préjudice subi. Le Souscripteur ne sera pas tenu responsable du dommage s'il ne lui a pas été possible de constater la perte, le vol, la disparition ou l'utilisation abusive ou frauduleuse du Compte avant l'exécution de l'opération de paiement non autorisée.

Le Souscripteur ne sera également pas responsable dans le cas où la perte du Compte est intervenue du fait d'un employé, d'un agent, d'une succursale d'AirPlus ou de toute entité à laquelle AirPlus aurait externalisé certaines de ses activités.

Le Souscripteur ne sera, par ailleurs, pas tenu de réparer les dommages provenant

d'une utilisation du Compte postérieure à la Notification de perte.

Le Souscripteur ne sera pas non plus tenu de réparer les dommages dans le cas où AirPlus aurait manqué aux obligations qui lui incombent en vertu des dispositions de l'article L.133-15 II. du Code monétaire et financier. Ceci ne s'applique pas si le Souscripteur a agi dans un but frauduleux.

Le Souscripteur sera tenu de réparer intégralement le préjudice subi s'il a agi dans un but frauduleux ou bien si les dommages sont la conséquence d'une violation d'une ou plusieurs obligations de diligence du Souscripteur ou d'une violation d'une ou plusieurs conditions contractuellement prévues pour l'obtention ou l'utilisation du Compte et si cette violation intervient de manière intentionnelle ou à la suite d'une négligence grave du Souscripteur.

En cas d'utilisation non-autorisée du Compte, les Parties devront échanger toutes les informations en leur possession nécessaires au recouvrement des montants en cause et/ou à la fermeture du Compte. Dès que le Souscripteur cessera d'avoir le droit d'utiliser le Compte en application des présentes Conditions Générales, le Souscripteur devra s'abstenir de toute utilisation du Compte. En particulier, le Souscripteur ne sera plus autorisé à utiliser le Compte s'il a été annulé ou changé. Si le Souscripteur n'a pas réglé intégralement les montants mentionnés sur le relevé de facturation à l'échéance convenue, AirPlus sera en droit de réclamer, hormis l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 EUR, des dommages et intérêts pour défaut de paiement, à savoir au minimum des intérêts de retard au taux de 2% par mois. Les intérêts de retard sont calculés conformément à la méthode commerciale allemande (méthode de 30 jours par mois / 360 jours par an).

AirPlus aura le droit de bloquer tous les Comptes du Souscripteur pendant la durée du retard de paiement dès lors qu'il existe un risque accru d'incapacité du Souscripteur d'honorer son obligation de paiement.

5. Utilisation des Services AirPlus en ligne

Le Souscripteur a accès au Service AirPlus en ligne. Le Souscripteur s'oblige à tenir secrets son nom d'utilisateur et son mot de passe. Par la présente, le Souscripteur accepte les Conditions Générales d'utilisation du Portail AirPlus Voyages d'Affaires disponibles (avec possibilité d'impression) sur la page Internet www.airplus.com/TC/FR-fr. En cas de besoin, elles peuvent également être mises à disposition du Souscripteur sous une autre forme.

6. Utilisation d'AirPlus A.I.D.A. Virtual Cards

En combinaison avec le compte Amadeus AirPlus Travel Agency Card, AirPlus propose la fonctionnalité A.I.D.A. pour les utilisateurs enregistrés sur le Portail Voyages d'Affaires AirPlus. Lorsque le Compte n'est pas accepté comme moyen de paiement, le Souscripteur peut générer un numéro Mastercard virtuel par l'intermédiaire de l'application A.I.D.A. disponible au Portail Voyages d'Affaires AirPlus. Ce numéro est relié au Compte aux fins des paiements et de la facturation. Si le numéro Mastercard virtuel est utilisé pour un paiement à l'étranger, des frais de change au taux de 2,5% calculé sur le montant concerné seront appliqués, à l'exception des transactions depuis ou à destination des états membres de l'Espace Economique Européen en euros ou en monnaies d'états membres qui ont notifié leur décision aux fins d'application du Règlement (CE) N° 924/2009 concernant les paiements transfrontaliers à leur monnaie conformément à l'article 14 dudit Règlement. Ces frais seront facturés ensemble avec le montant concerné par l'opération de paiement.

7. Demandes reconventionnelles, compensation et interdiction de cession

AirPlus n'est pas responsable de la non-acceptation du Compte, pour quelque raison que ce soit, par un Commerçant ou par toute autre personne autorisée à accepter le Compte. Le Souscripteur ne pourra pas refuser de payer des montants facturés par AirPlus en se fondant sur un différend entre lui-même et un Commerçant (ou toute autre personne autorisée à accepter le Compte) ou en raison de toute réclamation du Souscripteur à l'encontre d'AirPlus ou d'un Commerçant autorisé par AirPlus. Cette stipulation ne s'applique pas s'il apparaît évident pour AirPlus qu'il n'existe aucun fondement, légal ou factuel, à la demande du Commerçant. Les différends visés ici sont considérés comme étant notamment ceux qui portent sur les réclamations que le Souscripteur fait valoir pour cause de service défectueux ou de l'absence de service de la part du Commerçant ou encore d'autres objections formulées par le Souscripteur à l'encontre d'un Commerçant ou de toute autre personne autorisée à accepter le Compte. Le Souscripteur ne pourra en aucun cas compenser les éventuelles créances qu'il détient contre AirPlus ou un Commerçant avec les créances d'AirPlus à son encontre, à moins que la réclamation ne soit acceptée par AirPlus ou ne fasse l'objet d'une décision définitive d'un tribunal. Le Souscripteur n'est pas autorisé à faire valoir un quelconque droit de rétention ou à céder ses créances contre AirPlus à des tiers.

8. Constitution et renforcement de garanties de paiement

AirPlus pourra exiger pour toutes les créances découlant de ses relations d'affaires avec le Souscripteur la constitution de garanties bancaires, même quand ces créances sont conditionnelles. Dans le cas où AirPlus a renoncé au début, intégralement ou

Amadeus B2B Wallet Pay Later by AirPlus : Conditions Générales France

Version : Janvier 2018

partiellement, à exiger la constitution ou le renforcement de garanties AirPlus pourra tout de même réclamer ultérieurement la constitution de garanties et/ou leur renforcement. La condition en est toutefois que surviennent ou soient connues des circonstances qui justifient une réévaluation des risques concernant les créances détenues à l'encontre du Souscripteur. Cela peut être notamment le cas si la situation financière du Souscripteur a évolué défavorablement ou menace de se dégrader ou bien si les garanties existantes ont perdu de leur valeur ou menacent d'en perdre. Jusqu'à la constitution ou le renforcement des garanties, AirPlus aura le droit de bloquer les Comptes mis à la disposition du Souscripteur. AirPlus ne dispose d'aucun droit à une constitution et/ou un renforcement de garanties s'il a été expressément convenu que le Souscripteur n'était pas tenu de constituer de garanties ou qu'il devait constituer uniquement certaines garanties spécifiquement déterminées. AirPlus accordera au Souscripteur un délai raisonnable pour la constitution ou le renforcement des garanties. Si AirPlus entend exercer son droit de résiliation avec effet immédiat en cas de non-respect par le Souscripteur de son obligation de constitution ou de renforcement des garanties, dans le délai fixé, AirPlus en avisera le Souscripteur au préalable.

9. Données complémentaires

Si le Souscripteur demande l'ajout de données complémentaires, en sus des données contenues sur le relevé d'opérations standard, il devra conclure un contrat de services à cet effet avec le Commerçant ou son agence de voyage accréditée. Les éventuelles absences, totales ou partielles, de données complémentaires ou les éventuelles inexactitudes à leur égard sur les relevés de facturation d'AirPlus ne permettront pas au Souscripteur de refuser de payer ou de réduire les montants dus à AirPlus. AirPlus n'est pas tenu de parfaire les relevés a posteriori.

10. Frais

Le montant des frais résulte du Contrat. Sauf convention contraire, les frais sont facturés au Souscripteur une fois l'an à l'avance.

Les produits et services supplémentaires, non inclus dans le Contrat, fournis par AirPlus sur demande du Souscripteur seront facturés séparément.

Les frais ne sont pas remboursables.

11. Facturation / Conversion de créances en devises étrangères

Les opérations seront facturées en euros, même si elles sont réalisées dans des devises autres que l'euro. Les débits en unités monétaires d'états non affiliés à l'Union monétaire européenne sont convertis en euros en appliquant un taux de change (« Taux de change de référence ») basé soit sur le taux de change d'une ou de plusieurs grandes banques allemandes, soit sur le taux de change de Mastercard International Incorporated ou bien encore de Visa Inc., le taux de change retenu étant celui du jour ouvré bancaire précédant la comptabilisation de l'opération. Le Taux de change de référence déterminé par AirPlus chaque jour ouvré bancaire pourra être consulté sur le Portail Voyages d'Affaires AirPlus. Les modifications du Taux de change de référence venues par la présente prennent effet immédiatement et cela sans notification préalable.

12. Prélèvement SEPA

Dans la mesure où il a été convenu d'un paiement par prélèvement SEPA et où le Souscripteur accorde / a accordé à AirPlus un mandat de prélèvement SEPA correspondant, il sera procédé comme suit : En principe, AirPlus inclura la notification d'un prélèvement SEPA dans l'envoi des relevés de facturation (ou par tout autre moyen convenu avec le Souscripteur), au plus tard 1 (un) jour calendrier avant la date d'échéance du prélèvement SEPA (« Pré-notification »).

Il est possible que le montant débité ne corresponde pas exactement au montant indiqué sur le relevé de facturation ou dans la Pré-notification si le Souscripteur a reçu des avis d'avoir ou que certaines transactions individuelles ont été annulées durant la période comprise entre l'établissement du relevé de facturation ou la communication de la Pré-notification, d'une part, et la date d'échéance, d'autre part. Il est possible que le montant débité ne corresponde pas exactement au montant indiqué sur le relevé de facturation ou dans la Pré-notification dans les cas où le Souscripteur aurait autorisé le mandat SEPA comme mandat général pour plusieurs relations contractuelles et qu'il aurait été convenu que le Souscripteur reçoive pour chaque relation contractuelle un relevé de facturation séparé et par conséquent une Pré-notification séparée, alors que les montants des relevés de facturation ont la même date d'échéance. Dans ce cas, c'est le montant total (= somme des montants de tous les relevés concernés) qui est prélevé à la date d'échéance.

Le Souscripteur est tenu de veiller à ce que le compte indiqué dans le mandat SEPA soit suffisamment approvisionné et que les montants exigibles puissent ainsi être prélevés par AirPlus. Cet engagement reste également de rigueur dans les cas où une Pré-notification n'attendrait pas ou n'attendrait que tardivement le Souscripteur.

13. Traitement des données

AirPlus et le Souscripteur s'engagent à se conformer aux dispositions régissant la protection des données personnelles.

Si AirPlus est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel de

manière autonome, ceci ne sera effectué par AirPlus que dans la mesure du nécessaire à l'exécution du Contrat et dans le respect des règles établies par AirPlus en matière de protection des données. Ces règles sur la protection des données seront mises à disposition du Souscripteur par AirPlus. Le Souscripteur s'engage à informer ses salariés de ces règles, sans délai après leur réception

14. Obligations de notification

Le Souscripteur est tenu d'aviser AirPlus par écrit, sans délai, de tout changement important, en particulier de tout changement de coordonnées bancaires et d'adresses. Un extrait Kbis du R.C.S. devra être transmis d'office et sans délai à AirPlus lorsque des modifications auront été apportées au R.C.S. (par ex. changement de nom de l'entreprise ou de forme juridique) ou chaque fois qu'AirPlus en fera la demande. En cas de modification des coordonnées bancaires, le Souscripteur devra transmettre sans délai à AirPlus un mandat SEPA complet et à jour, pour autant qu'un paiement par prélèvement SEPA ait été convenu.

15. Prise d'effet et résiliation du Contrat

Le Souscripteur soumet à AirPlus une offre ferme de conclusion de contrat cadre de prestations de services de paiement en transmettant à AirPlus la demande de Compte complétée et signée. Le contrat cadre de prestations de services de paiement prend effet au moment où AirPlus envoie le numéro du Compte au Souscripteur.

Chacune des Parties peut résilier le Contrat sous réserve de respecter un préavis de trente jours. La résiliation peut se limiter à un ou plusieurs Comptes seulement. La résiliation effectuée par le Souscripteur prend effet au moment du blocage du Compte résilié. Une résiliation pour motif valable est possible à tout moment et sans délai. Il existe notamment un motif valable a) si le Souscripteur a fourni des informations incorrectes lors de la demande ou s'il manque de manière fautive à ses obligations de notification énoncées au présent Contrat à toute date ultérieure ou b) si le Souscripteur ne respecte pas ses obligations de paiement ou autres obligations au titre du présent Contrat ou c) s'il vient à la connaissance d'AirPlus que la situation financière du Souscripteur se détériore de façon significative ou bien qu'elle risque de se détériorer ou d) si le Souscripteur ne satisfait pas à son obligation de constitution ou de renforcement de garanties visée à l'article « Constitution ou renforcement de garanties de paiement » des présentes ou au titre de tout autre accord dans le délai raisonnable fixé par AirPlus ou e) si le Souscripteur demande une suspension de ses paiements et que celle-ci lui est accordée ou f) si le Souscripteur arrête son activité, ferme ou liquide son entreprise ou dissout sa société ou bien encore s'il entreprend des démarches en ce sens ou g) si les garanties données disparaissent ou deviennent sans valeur ou h) si le Souscripteur ne remplit pas, de manière fautive et répétée, ses obligations de coopération en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, par ex. en ne fournissant pas, de manière fautive et répétée, d'éléments de preuve ou toute autre information ou i) si le Souscripteur transfère son siège social ou son compte bancaire à l'étranger ou j) dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'opérations effectuées sur le Compte durant une période de 12 mois consécutifs.

La résiliation doit être formulée par écrit. A la résiliation effective du Contrat, toutes les créances d'AirPlus contre le Souscripteur deviennent immédiatement exigibles et AirPlus devra remettre au Souscripteur le solde créditeur qui lui revient, le cas échéant.

16. Modification du Contrat

AirPlus notifie au Souscripteur par écrit les modifications ou compléments apportés aux conditions du Contrat. Les modifications ou compléments sont réputés acceptés par le Souscripteur, sauf contestation adressée par écrit à AirPlus dans les trente jours. AirPlus attirera l'attention du Souscripteur sur cette conséquence lors de la notification susmentionnée.

Par ailleurs, hormis celles visées par l'art. D.133-1 du Code monétaire et financier, les autres modifications particulières des stipulations contractuelles devront être convenues par écrit. Ces modifications doivent être identifiées comme tels et nécessiteront la signature des deux Parties.

17. Auxiliaires d'exécution et cession

AirPlus pourra utiliser tout préposé et faire appel à des sous-traitants pour l'exécution du Contrat, en tout ou en partie. Le Souscripteur accepte que les informations qu'il a mises à la disposition d'AirPlus aux fins d'un examen des risques (par ex. comptes annuels) puissent être transférées par AirPlus à des tiers, comme par ex. à des assureurs-crédit. AirPlus peut en outre céder ses droits et obligations issus du Contrat à tout tiers à tout moment. Le Souscripteur y consent dès à présent.

18. Services de paiement - Limitation de responsabilité

Toute utilisation de le Compte à titre personnel est strictement interdite. Dans la mesure autorisée par la loi, c'est-à-dire sous condition que le Souscripteur ne soit pas une personne physique agissant pour des besoins non professionnels, il est expressément dérogé aux dispositions légales suivantes qui par conséquent ne seront pas applicables : L'article L.133-1-1, les troisième et quatrième alinéas de

Amadeus B2B Wallet Pay Later by AirPlus : Conditions Générales France

Version : Janvier 2018

l'article L.133-7, les deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article L.133-8, l'article L.133-19 (excepté la phrase 1 du I. et le IV.), les articles L.133-20, L.133-22, L.133-23, L.133-25, L.133-25-1, les I. et III. de l'article L.133-26 et les articles L.314-7 à L.314-16 du Code monétaire et financier, à l'exception du III. de l'article L.314-7 et du VII de l'article L.314-13.

Les éventuelles réclamations et objections du Souscripteur à l'encontre de AirPlus, pour autant que celles-ci n'aient pas déjà été exclues par les présentes, sont exclues dès lors que le Souscripteur n'a pas avisé AirPlus de toute imputation indue au plus tard dans les 6 (six) semaines suivant la date de l'opération de paiement non autorisée ou incorrecte. La responsabilité d'AirPlus au titre des dommages résultant d'une inexécution ou d'une exécution incorrecte ou tardive d'une opération de paiement et qui ne se sont pas déjà visés par l'article L.133-22 du Code monétaire et financier est limitée au montant de 12.500 EUR. Cette stipulation ne s'applique pas aux actes intentionnels ou négligences graves de la part d'AirPlus, ni aux pertes d'intérêts ou aux risques qu'AirPlus a déclarés assumer spécifiquement.

19. Clause de sauvegarde

L'invalidité totale ou partielle de l'une des conditions du Contrat ou d'une stipulation de tout autre accord n'affectera pas la validité des autres conditions. Les Parties remplaceront toute stipulation invalide par une stipulation valide qui sera aussi proche que possible du but économique visé par la stipulation invalide des conditions du Contrat et/ou d'autres accords. Il en est de même lorsqu'il s'agira de combler toute lacune contractuelle.

20. Droit applicable et attribution de compétence

Le Contrat est régi par le droit matériel français. Il est attribué compétence au Tribunal de Commerce de Paris lorsque AirPlus est le défendeur. Lorsque le Souscripteur est le défendeur, il est attribué compétence au Tribunal de Commerce de Paris ou à tout autre tribunal compétent dont relève le Souscripteur.

* * *